

ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES

17 AVENUE JEAN JAURES 21000 DIJON EC-MAT-JEAN-JAURES-2-DIJON-21@AC-DIJON.FR 03.80.43.21.03

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'école. Voici quelques informations concernant sa prochaine rentrée scolaire.

Attention

Ces informations sont données à titre informatif et sont soumises à modification en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

La rentrée scolaire aura lieu à partir du JEUDI 1er SEPTEMBRE pour les Grands et les Moyens.

Pour les **Petits**, la rentrée sera échelonnée sur les premiers joursde septembre pour permettre un meilleur accueil (les dates vous seront communiquées dès que possible).

HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50	8h40-11h50
13h40-16h05	13h40-16h05	×	13h40-16h05	13h40-16h05

Les dix minutes du temps d'accueil (8h40-8h50 et 13h40-13h50) sont un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école. Dans le cadre des mesures de sécurité, nous fermons les portes de l'école à 8h50 et 13h50.

VACANCES SCOLAIRES

Automne: du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022

Fin d'année: du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Hiver: Du samedi 4 février au lundi 20 février 2023

Printemps: du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023

Pont de l'Ascension : du mercredi 17 mai 2023 après les cours au lundi 22 mai 2023

Été: début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023

GARDERIE, CANTINE, TAP

→ **Restauration scolaire** : les enfants inscrits sont accueillis de 11h50 à 13h40. Les menus sont affichés dans l'enceinte de l'école et consultables sur **www.dijon.fr**

Les commandes ou décommandes de repas se font au moins 3 jours à l'avancesur https://eservices.dijon.fr ou par téléphone en appelant le 0 800 210 519 (entre 8h et 13h).

- → Seuls les Temps d'activités périscolaires (TAP) permettent d'accueillir gratuitement les enfants après la classe de 16h05 à 16h50.
- → Accueil périscolaire (garderie): les enfants inscrits peuvent être accueillis de 7h à 8h40 et/ou de 16h50 à 19h.
- → Mercredi : l'école se termine à 11h50. Si besoin, un temps de garderie est proposé dans l'école jusqu'à 12h30. Les enfants inscrits au centre de loisirs (extrascolaire) y seront accompagnés par les animateurs.

Pour s'inscrire à la restauration scolaire, au TAP ou à l'accueil périscolaire(garderie), vous devez compléter votre dossier famille sur le site https://eservices.dijon.fr

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au Centre de TraitementUnique de la facturation (CTU): 03 80 74 51 51

INFORMATIONS - COMMUNICATION



- → Le site internet de l'école contient les informations importantes au sujet de l'école ou de la classe de votre enfant.
- → Une réunion d'information sera organisée à votre intention après la rentrée. Vous aurez l'occasion d'en savoir plus sur le fonctionnement de l'école et sur lavie de votre enfant en classe.

SCOLARISATION DES ÉLÈVES - MODALITÉS D'ACCUEIL

→ Pour venir à l'école les enfants doivent être **prêts pour la vie en collectivité**, c'est-à-dire être préparés à la séparation avec leurs parents et préparés à la propreté, y compris pendant la sieste.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est dedonner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sontcapables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

- → L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière est obligatoire et indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Un aménagement du temps de présence à l'école les après-midis (uniquement en petite section) est possible, sur autorisation du directeur de l'école et de l'Inspectrice de la circonscription.
- → Toutes les absences doivent être signalées à la directrice par écrit par mail.
- → Les **enfants malades** ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments sur le temps scolaire (sauf protocole particulier).

LE JOUR DE RENTREE

- → Accompagnez votre enfant, c'est important. Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.
- → Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école
- → Laissez-le apporter son « doudou ». Il représente un lien avec la maison.
- → Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.
- → Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...
- → N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants

A APPORTER A LA RENTREE

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et garantie individuelle pour votre enfant.
- Une boite de mouchoirs en papier.
- Un sac contenant un change complet (ce sac pourra rester au portemanteau)

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école.



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

